

DOSSIER DE PRESSE



SESSION PLENIERE

JEUDI 18 FEVRIER 2021

#MaRégionSolidaire



Contact Presse Région Centre-Val de Loire

kim.hamisultane@centrevaleloire.fr

02.38.70.31.40 / 06.78.19.76.52

Région Centre-Val de Loire : Nouveau site, nouvelle adresse www.centre-valdeleire.fr



@khamisultane @PresseRcvl



SOMMAIRE

Une Région Protectrice et Ambitieuse qui investit pour préparer demain

BUDGET PRIMITIF 2021	05
FEDER FSE	13
FEADER	21
CPIER - PLAN LOIRE	25

Une Région SOLIDAIRE

MESURES D'URGENCE POUR LA JEUNESSE	31
---	-----------

Une Région qui engage et accompagne les TRANSITIONS

REGION 100% RENOUELABLE	37
FEUILLE DE ROUTE POUR L'HYDROGENE VERT en Centre-Val de Loire	
COP régionale Climat-Energie	43
Massifier et accompagne la mobilisation et l'action	
ARD 2020	47
Soutien régional aux programmes de Recherche et Développement	

Une Région Attractive qui crée, soutient et fédère les dynamiques

Nouvelles Renaissance(S) 2021 : REINVENTER	52
---	-----------



Une Région Protectrice et Ambitieuse

Qui investit pour Préparer Demain



BUDGET PRIMITIF 2021

EN BREF

► **BUDGET 2021 : Une Région PROTECTRICE ET AMBITIEUSE**

Une continuité des politiques régionales : Les engagements pris seront tenus.

Un Budget avec des priorités d'actions.

Une adaptation des réponses à la crise.

Une politique d'investissement nécessairement volontariste, pour la relance.

Une hyper mobilisation solidaire.

Une volonté de créer les conditions d'une Région mobilisée face au dérèglement climatique.

Un dialogue permanent avec les territoires,
et avec les acteurs économiques, culturels, sociaux, associatifs.

Axe structurant du BUDGET 2021 :

Combattre les effets menaçants de la crise !
Préparer la reprise !

6 Défis pour 2021 :

- **Le Défi de l'emploi et de la formation ;**
 - **Le Défi de l'économie ;**
 - **Le Défi de la cohésion sociale ;**
- **Le Défi de la Biodiversité et de l'écologie ;**
 - **Le Défi du pouvoir d'achat ;**
- **Le Défi de l'accès aux soins et de l'égalité des territoires.**

Une Région qui s'engage dans une voie d'avenir

- ✓ Renforcer les transports en commun du quotidien afin de réduire les pollutions ;
- ✓ Transformer la consommation d'énergie par l'isolation thermique de masse et par le déploiement d'énergies durables ;
- ✓ Développer le numérique pour tous et le haut débit sur la totalité du territoire
- ✓ Accompagner l'industrie vers des modalités soutenables de production et de consommation ;
- ✓ Développer la recherche et l'innovation technique et sociale ;
- ✓ Créer une alimentation plus saine avec une agriculture en préservant la santé des hommes et des femmes qui nous nourrissent, ainsi que la qualité des sols et des paysages ;
- ✓ Créer les conditions du développement d'une économie locale et circulaire pour favoriser les emplois durables.

Une Région mobilisée pour une relance durable, économique, sociale et environnementale

► Tenir les engagements pris.

Accompagnement des entreprises, pour le développement économique, l'emploi et la transition écologique, **Soutien aux jeunes** dans leur orientation, leur enseignement et leur insertion professionnelle et sociale notamment à travers le nouveau programme 5000 parcours,

Renforcer les compétences et la formation des **demandeurs d'emploi**,

Soutenir le pouvoir d'achat à travers les mesures régionales phares : la gratuité des transports scolaires, l'aide à l'achat d'un ordinateur pour les lycéens ou l'aide à la conversion électrique des véhicules,

Agir en faveur de la santé en augmentant les places dans les formations sanitaires et sociales et en installant dès le début de l'année les premiers médecins salariés avec l'aide de la Région,

Décliner concrètement l'accord COP régional,

En soutenant la rénovation énergétique des logements,

En créant deux nouvelles agences locales de l'énergie et du climat,

En étant au côté des associations culturelles et sportives, à travers le maintien de Cap Asso et des autres subventions régionales,

► UN BUDGET 2021 avec des priorités d'actions.

Les engagements pris en 2020 face à l'urgence et pour la relance prennent tout leur sens dans le budget 2021. Dès les orientations budgétaires ce double axe a été développé pour permettre à l'action régionale de maintenir son niveau d'interventions dans la vitalité régionale, tout en investissant pour l'avenir.

6 DEFIS POUR 2021

Le défi de l'emploi et de la formation ;

Le Défi de l'économie ;

Le Défi de la cohésion sociale ;

Le Défi de la Biodiversité et de l'écologie ;

Le Défi du pouvoir d'achat ;

Le Défi de l'accès aux soins et de l'égalité des territoires.

- **La place réaffirmée pour une politique d'investissement nécessairement volontariste.
La Région, par ses investissements, est au cœur de la Relance.
Face à la crise, la Région investit massivement pour l'avenir.**

Trajectoire financière régionale : Un changement de paradigme.

AVANT LA CRISE => une situation financière très favorable

- Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans
- Un taux d'épargne brute de 15%
- Un taux d'autofinancement proche de 35%

7

APRES LA CRISE => 1 pilotage budgétaire pluriannuel avec 2 objectifs-cibles

- Maintenir l'autofinancement de la Région, en fixant un objectif-cible d'épargne brute de 140 M€/an, de façon à permettre ses projets d'investissement ;
- Financer le maintien de cet effort par un accroissement sensible de la dette régionale sans dépasser 1,26 Md€ (hors TET). La stratégie d'endettement vous est présentée dans la partie suivante.

2021-2025 => UNE NOUVELLE EQUATION BUDGETAIRE

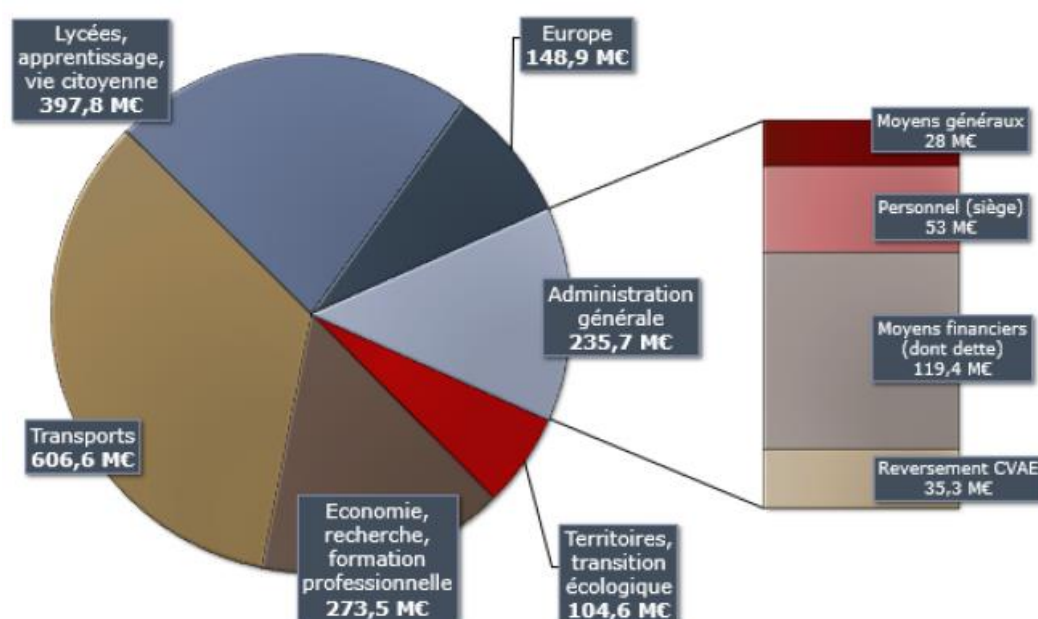
Pour soutenir la relance et tenir ses engagements pris auprès des habitants et de ses partenaires, la Région élabore une nouvelle équation budgétaire pour la période 2021-2025 visant à :

- Ne pas remettre en cause les **politiques de solidarité et d'attractivité** de la Région ;
- **Maintenir un effort d'investissement** sur les recettes institutionnelles de la Région de **300 M€ par an**, augmenté des dépenses liées à la gestion des fonds européens ou des recettes que la Région pourrait mobiliser par ailleurs au titre des plans de relance français et européen ainsi que de l'acquisition des rames TET ;

REPARTITION GLOBALE DES DEPENSES

Le Budget 2021 s'équilibrera à 1,777 Milliards d'euros (dont 10 Millions d'€ de crédits de réaménagement de la dette en dépenses comme en recettes) :

- ➔ En Investissement : 777,5 Millions d'euros.
- ➔ En Fonctionnement : 989,5 Millions d'euros, dont 51,8 M€ au titre de la gestion des fonds européens.



REPARTITION GLOBALE DES RECETTES

Hors emprunt, les ressources régionales progressent au total de 15,4 % par rapport au budget primitif 2020 et se répartissent comme suit :

8

En millions d'€	BP 2021	Evolution BP/BP
Fiscalité directe et indirecte	734 293 000	-3,5%
Dotations et Compensations de l'Etat	299 616 000	3,6%
Autres recettes (hors Fonds européens)	303 505 070	116,4%
Fonds européens	165 821 000	33,8%
Fonds européens Région bénéficiaire final	30 825 000	109,1%

Le financement du budget 2021 de la Région Centre-Val de Loire est assuré en :

- ✓ Maintenant le tarif de la majoration « Grenelle » de la TICPE conformément à la délibération prise le 15 octobre dernier ;
- ✓ Maintenant la taxe sur les certificats d'immatriculation à 49,8 € par cheval fiscal ;
- ✓ Fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 233 M€, soit 13 % des ressources régionales.

DE NOUVEAUX INDICATEURS DE GESTION

- ✓ **Capacité de désendettement à 5,9 ans pour 2021.** L'engagement de la Collectivité régionale est désormais de ne pas aller au-delà de la limite réglementaire fixée à 9 ans.
- ✓ **Maintien de l'épargne brute à 140 millions d'euros** pour un haut niveau d'investissement et une capacité de désendettement la plus faible possible.
- ✓ Stock de dette contenu pour ne pas dépasser 1,26Md€.

>8 M €	Pour une couverture intégrale du territoire, c'est le montant qui sera investi par la région dès 2021 pour le Très haut débit.
>4,5M€	C'est le montant des investissements pour l'hébergement des personnes âgées ou handicapées, en lien avec les départements
150	Le nombre de médecins salariés d'ici 2025. En 2021, la Région poursuit le déploiement du GIP Pro Santé en investissant 200 000€.
56,3 M€	Le montant qui sera investi en 2021 dans le cadre des Contrats régionaux de Solidarité territoriale (CRST). <i>Sur la durée totale des Contrats, la Région accompagne les territoires pour leurs projets et actions à hauteur de 400 millions d'euros.</i>
+ 2M€	Effort supplémentaire en 2021 pour une montée en puissance du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique.
250	Le nombre d'engagements (collectivités, associations, entreprises) dans le cadre de la 1^{ère} COP régionale.
82	Le nombre de DEFI (Formations inclusives) signés au 31/12/2020, qui ont permis la formation et la mise en emploi de 942 personnes , grâce à 317 structures signataires. <i>Ils seront déployés et adaptés, notamment aux jeunes en 2021.</i>
9M€	Continuer en 2021 les dispositifs créés pendant la crise sanitaire. Le Fonds Renaissance pour soutenir les entreprises de moins de 20 salariés sera prolongé et doté de 7 M€. Le Fonds d'intervention pour les entreprises en difficulté sera réabondé pour atteindre 2 M€.
9M€	C'est le montant du soutien régional à l'emploi associatif via le dispositif Cap'Asso pour 2021.
2 M €	L'enveloppe consacrée au nouveau dispositif CAP Décarbonation , pour inciter les entreprises à améliorer l'efficacité énergétique de leur process et pour une économie décarbonisée.
4,5M€	Pour déployer les Programmes Alimentaires de territoire (PAT)

15	Le nombre de CAP Filières qui structurent la politique agricole régionale. En 2021, la Région investira près de 6 millions d'euros (et plus de 3M€ en fonctionnement)
6,6 M€	Le montant qui sera investi en 2021 pour moderniser, agrandir, adapter, réhabiliter des bâtiments et équipements universitaires.
100 €	C'est le montant de la carte d'aide alimentaire mise en place par la région au moment où les étudiants se sont trouvés en grande difficulté. Ce dispositif d'urgence se poursuivra en 2021.
4 M€	Pour accompagner les stagiaires du COMBO Parfait en 2021. Le COMBO Parfait : dispositif régional d'aide pour accéder à l'emploi via une formation pour les 16-25 ans.
5 000	L'objectif fixé dans le cadre du Programme Régional de Formation : Former 5 000 jeunes de plus en 2021.
185,31 M€	Le montant investis pour l'acquisition et le renouvellement des matériels roulants REMI.
2M€	C'est le montant dédié au nouveau Plan régional des mobilités Vélo.
6,1 M€	Le montant consacré aux transitions numériques des lycées.
0	Maintien du budget régional consacré à la Culture au moment où ses acteurs sont durement touchés. Maintien de toutes les aides aux associations sportives.
100 %	Objectif 100% des lycées du Centre-Val de Loire engagé dans un dispositif d'économie d'énergie. 19M€ investis en 2021, dans le cadre du programme COEPI (60M€).
1, 5 Millions	C'est le nombre d'habitants qui peuvent bénéficier d'offres culturelles, dans la proximité grâce aux Projets Artistiques et Culturels de Territoire (PACT). Les PACT ont été lancés il y a 10 ans. En 2021, la Région y consacrera plus de 3 millions d'€.
2	Le nombre d'Appels à projets lancés pour soutenir les dynamiques croisées (culture, gastronomie, patrimoine, sciences, nature...) et les créations d'événements dans le cadre des Nouvelles Renaissance(s).
93 M€	Le montant des Fonds européens mobilisés par la Région en 2021 pour financer des projets : <i>pour la transition numérique et le très haut débit, pour la transition écologique et notamment la rénovation énergétique de nos lycées à travers COEPI, pour le soutien aux PME et leur relocalisation, pour redynamiser le tourisme et soutenir les acteurs culturels.</i>



Une Région Protectrice et Ambitieuse

Qui investit pour Préparer Demain



S'  **ngage**
L'EUROPE
en région
Centre-Val de Loire
avec le **FEDER**



FEDER FSE

EN BREF

Autorité de gestion des fonds européens depuis la Loi Maptam de 2014, la Région, attachée au projet européen et impliquée sur les questions liées à l'Europe, est ainsi la collectivité intermédiaire entre l'Europe et les territoires.

C'est avec une vision transversale des besoins, obstacles et défis à relever suite à la crise sanitaire, qu'elle engage aujourd'hui l'élaboration de la programmation 2021-2027 des Fonds européens en Centre-Val de Loire.

Le FEDER et le FSE+ : des éléments centraux pour le développement du territoire et la réduction des inégalités sociales et spatiales.

Une mobilisation régionale pour obtenir plus de moyens : + 40% de crédits pour le PO 21-27.

410 Millions d'euros de l'Europe pour le développement du territoire régional à l'horizon 2027 ! soit 160€ par habitant contre 114€ précédemment.

FEDER-FSE 2014-2020 en Centre-Val de Loire

14



Depuis 2014, la Région Centre-Val de Loire a été désignée autorité de gestion sur les 2 programmes :

- ➔ Programme Opérationnel régional (FEDER, FSE, IEJ), doté d'une enveloppe de plus de 260 millions d'euros : 180M€ pour le FEDER ; 64M€ pour le FSE ; 16M€ d'IEJ.
- ➔ Programme Opérationnel interrégional Bassin de Loire (POI), doté d'une enveloppe FEDER de 33 millions d'euros.

Ainsi, 293 millions d'euros ont été confiés à la Région Centre-Val de Loire sur la période 2014-2020, pour financer le développement des territoires.

Bilan au 31/12/2020 :

- ✓ **2 149 projets programmés ont ainsi été co-financés par les fonds européens**
 - 1 761 projets sur le programme régional FEDER/FSE/IEJ
 - 388 projets sur le FEDER POI Loire
- ✓ **FEDER : 611 opérations ont été programmées, mobilisant plus de 143 millions d'euros.**
- ✓ **Volet FSE et IEJ : 1 150 actions programmées mobilisant près de 83 millions d'euros de crédits communautaires.**

Quelques Projets emblématiques et innovants financés depuis 2015 en Centre-Val de Loire :

- ✓ **RECHERCHE ET INNOVATION** : soutien aux projets CERTEM et PIVOTS
- ✓ **APPUI des PME** : financement de 48 projets d'investissement productif pour 8,4M€ de FEDER
- ✓ **DEPLOIEMENT DES TIC** : 18,4 M€ de FEDER programmés et 76 000 prises THD construites.
- ✓ **DEPLOIEMENT DES USAGES NUMERIQUES** : soutien à 45 projets innovants
- ✓ **TRANSITION ENVIRONNEMENTALE** : soutien à des projets de méthanisation et de géothermie
- ✓ **LUTTE POUR LE CLIMAT** : Plus de 20 projets d'ENR démonstrateurs (méthanisation, chaufferie bois, géothermie) en région financés à hauteur de 10,3M€.
- ✓ **TRANSITION ENERGETIQUE** : Les Programmes d'actions des Plateformes Territoriales de Renovation Energétique (PTRE) en faveur des habitants ont bénéficié d'une enveloppe de 3,4M€ depuis 2015.
- ✓ **AMELIORATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS** dans les quartiers urbains défavorisés : objectif de 1 500 logements bénéficiant d'une amélioration en matière de consommation énergétique.
- ✓ **SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE** : 259 projets d'amélioration de la qualité de l'apprentissage soutenus
- ✓ **FORMATION PROFESSIONNELLE** : 368 actions de formation soutenues, concernant à ce jour 10 221 apprenants dont la moitié sont chômeurs de longue durée.
- ✓ **FORMATION DES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS : 689 formations** soutenues qui ont permis à **12 488 jeunes** de s'engager dans un parcours de formation et d'insertion professionnelle. Plus de 38,4M€ investis.
- ✓ **4^{ème} Plan Loire Grandeur Nature** : 388 opérations financées.



DES MESURES COMPLEMENTAIRES POUR OPTIMISER DAVANTAGE LA GESTION DES CREDITS EUROPEENS

15

Utiliser toutes les mesures de simplification offertes par le corpus réglementaire.

Mettre en place un régime d'avance pour les porteurs de projets les plus fragiles.

Accompagner davantage les porteurs.

**Améliorer la capacité de traitement des dossiers de demandes de paiement
présentés par les bénéficiaires.**

**Assurer une plus grande coordination entre les autorités de gestion
et de contrôle/d'audit.**

2021 : Un défi pour la Région en tant qu'autorité de gestion !

Mobiliser rapidement les fonds européens du Dispositif REACT-EU.

Anticiper et préparer la clôture des 2 programmes opérationnels 2014-2020.

**Préparer et démarrer la nouvelle programmation 2021-2027 enrichie d'actions
et de réponses aux conséquences de la crise sanitaire.**

La nouvelle programmation 2021-2027

La politique de cohésion économique et sociale comporte une dimension territoriale. Le FEDER et le FSE sont des éléments forts de répartition des richesses et de réduction des inégalités sociales et spatiales.

16

Si la crise sanitaire a montré combien nos systèmes économiques et sociaux sont fragiles, elle appelle également à penser et développer de nouveaux modes de production et de consommation et également de renforcer les solidarités à l'échelle européenne.

Les institutions européennes se sont fixé 6 priorités pour l'Europe :

- ✓ La neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- ✓ Une économie européenne en faveur de l'équité sociale ;
- ✓ La protection des citoyens et des valeurs de l'Europe ;
- ✓ Un poids fort de l'Europe sur la scène internationale ;
- ✓ Le renforcement de la démocratie européenne.

Les négociations européennes visent ainsi à accompagner la réponse à la crise sanitaire mais également la relance au niveau européen.

A l'échelle régionale, la crise sanitaire nous amène à nous interroger notamment sur :

- L'évolution de nos politiques en faveur des différents acteurs des territoires ;
- Des projets pour apporter des réponses urgentes aux préoccupations de nos concitoyens ;
- Les impacts structurels de la crise ;
- L'évolution de notre système productif en l'adaptant aux enjeux révélés par la crise et aux questions de transition écologique.



UNE MOBILISATION FINANCIERE DE L'EUROPE SANS PRECEDENT EN FAVEUR DU CENTRE-VAL DE LOIRE

La Région s'est fortement investie pour obtenir des moyens financiers conséquents de la part de l'Europe.

Cette mobilisation a porté ses fruits puisque le territoire bénéficierait pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie proposée, d'une augmentation très significative de sa dotation (comparativement à la période 2014-2020) : + **40% de crédits en plus** pour le PO 21-27.

Ce sont plus de **410 M€** en provenance de l'Europe qui vont être consacrés, dans le cadre du PO, au développement du territoire à l'horizon 2027 soit **160 € par habitant** contre **114 € par habitant** précédemment :

- ✓ 274,9 M€ de FEDER régional, soit + 95 M€ et une augmentation de 52,8 %,
- ✓ 102,89 M€ de FSE+, soit + 22,8 M€ et une hausse de 28,5 %.

Le programme 2021-2027 est articulé autour de 5 objectifs stratégiques

(la période 2014-2020 affichait 11 Objectifs Thématiques) :

Une Europe intelligente,

par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante.

Recherche, innovation, utilisation des technologies de pointe
Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
Croissance, compétitivité des PME et création d'emploi
Développer des compétences en ce qui concerne la Spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Efficacité énergétique
Energies provenant de sources renouvelables
Systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local
Adaptation au changement climatique, prévention des risques et résilience face aux catastrophes
Gestion durable de l'eau
Transition vers une économie circulaire
Biodiversité, infrastructures vertes en milieu urbain et réduction de la pollution

Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone, par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention et de la gestion des risques.

Une Europe plus connectée,

par l'amélioration de la moitié et de la connectivité régionale aux TIC.

Connectivité numérique dans certaines zones rurales du territoire métropolitain nécessitant une intervention publique
RTE-T durable et résilient face au changement climatique
Pour les RUP : Mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T

Accès à l'emploi, promotion de l'emploi indépendant et économie sociale
Modernisation des institutions et services du marché du travail
Participation des femmes au marché du travail, équilibre entre travail et vie privée, environnement de travail, adaptation des travailleurs, entreprises et chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé
Amélioration des systèmes d'éducation et de formation y compris l'éducation et la formation à distance et en ligne
Egalité d'accès et de participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité
Apprentissage tout au long de la vie
Inclusion active
Intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées
Egalité d'accès à des services abordables, durables et de qualité ; modernisation des systèmes de protection sociale ; systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée ; mesures favorisant la résilience des systèmes de santé
Intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
Lutte contre la privation matérielle des personnes les plus démunies

Une Europe plus sociale,

mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.

Une Europe plus proche des citoyens,

par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales.

Développement social, économique et environnemental intégré, patrimoine culturel et sécurité dans les zones urbaines
Nota bene : les interventions soutenues au titre de cet OS pourront aussi relever de chacun des autres OS 1 à 4 (extrait du projet d'accord de partenariat).

STRATEGIE REGIONALE PROPOSEE POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

1. Economie, Recherche, Développement, Innovation (FEDER / OP1)

40,2 % de la maquette soit 120 858 000€

2. Transition écologique et environnementale (FEDER / OP2)

31,8 % de la maquette soit 95 000 000€

3. Connectivité (FEDER / OP3)

5,23 % de la maquette soit 15 600 000€

4. Orientation, Formation professionnelle et Emploi (FEDER / OP4)

L'Etat sera le principal acteur de la mise en oeuvre du FSE+ 2021-2027 dans un contexte où les Régions ont vu leurs compétences fortement s'élargir depuis la période d'élaboration des PO 2014-2020.

L'Etat et la Région Centre-Val de Loire ont défini, dans le respect des compétences de chacun, **une répartition optimale en fonction de leurs champs d'intervention respectifs** (volet déconcentré en région Centre-Val de Loire du PO national FSE+ 2021-2027 et PO régional FEDER-FSE+ 2021-2027).

5. Volet Territorial (FEDER / OP5)

22,4 % de la maquette soit 66 890 000€

	FEDER	Part de l'enveloppe prévisionnelle FEDER	FSE+	Total :
OP1	120 858 000,00 €	40,51 %		
OP2	95 000 000,00 €	31,84 %		
OP3	15 600 000,00 €	5,23 %		
OP4			99 200 000,00 €	
OP5	66 895 000,00 €	22,42 %		
Sous-total :	298 353 000,00 €	100,00 %	99 200 000,00 €	397 553 000,00 €
Assistance technique	9 576 442,71 €	3,11 %	3 698 988,70 €	13 275 431,41 €
Total :	307 929 442,71 €		102 898 988,70 €	410 828 431,41 €



Une Région Protectrice et Ambitieuse

Qui investit pour Préparer Demain



FEADER

Bilan et prolongation du programme 2014-2020 pour 2021 et 2022

EN BREF

La Politique Agricole Commune repose sur 2 Piliers :

- ▶ **Le paiement direct aux agriculteurs et l'Organisation Commune des Marchés ;**
- ▶ **Le soutien au développement rural des territoires.**

La Région est l'Autorité de gestion pour le 2^{ème} Pilier qui est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Au niveau européen, le 2^{ème} Pilier de la « PAC post 2020 » a été doté de 77,85 Milliards d'euros pour la période 2021-2027, soit une baisse de 19,6% par rapport à la précédente programmation.

FEADER 2014/2020 : 353 M€.

FEADER 2021/2022 : un programme de transition abondé de 144,3 M€.

FEADER, le 2ème Pilier la Politique Agricole Commune

La Politique Agricole Commune repose sur 2 Piliers :

- ▶ Le paiement direct aux agriculteurs et l'Organisation Commune des Marchés ;
- ▶ Le soutien au développement rural des territoires.

La Région est l'Autorité de gestion pour le 2ème Pilier qui est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Au niveau européen, le 2ème Pilier de la « PAC post 2020 » a été doté de 77,85 Milliards d'euros pour la période 2021-2027, soit une baisse de 19,6% par rapport à la précédente programmation.

9 Objectifs de la PAC pour 2023-2027 :

- ✓ Assurer un revenu équitable aux agriculteurs ;
- ✓ Renforcer la compétitivité ;
- ✓ Rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ;
- ✓ Agir contre le changement climatique ;
- ✓ Protéger l'environnement ;
- ✓ Préserver les paysages et la biodiversité ;
- ✓ Soutenir le renouvellement des générations ;
- ✓ Dynamiser les zones rurales ;
- ✓ Garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé.

4 Objectifs chiffrés pour l'environnement et le Climat dans le Pacte Vert Européen :

- ✓ Atteindre 25% des surfaces agricoles en Agriculture Biologique d'ici 2030
- ✓ Réduire de 50% l'utilisation des pesticides chimiques d'ici 2030
- ✓ Réduire le recours aux engrais de 20% d'ici 2030
- ✓ Réduire la vente globale d'antimicrobiens (dont antibiotiques) dans l'UE de 50% d'ici 2050.

FEADER en Centre-Val de Loire : Bilan du programme 2014-2020

Au niveau européen, la France est en 8ème position des 28 Etats membres sur le taux de paiement du FEADER. Elle est en 1ère position des 6 Etats membres qui ont la plus grosse dotation FEADER. La maquette financière du Programme de développement rural Centre-Val de Loire

2014/2020 est de 353 M€ de FEADER.

Au 31 décembre 2020, l'avancement régional de la programmation est le suivant :

- Taux de programmation : 94% (332 M€)
- Taux d'engagement (= conventions d'aide signées) : 91% (322 M€)
- Taux de paiement : 69% (244 M€)

FEADER 2021 – 2022 : Un Programme de transition prolongé de 2 ans

La maquette financière du Programme de Développement Rural sera abondée de 144,3 M€ en 2021 et en 2022 de crédits qui viendront du futur budget européen 2021/2027, le FEADER « socle » et des crédits du plan de relance européen « Next generation EU ».

Ces crédits FEADER sont à articuler avec **le plan de relance de l'Etat** – volet agriculture, qui a débuté le 1^{er} janvier 2021. Ce plan de relance comprend 36 mesures dont 9 à prendre en compte dans les propositions de la Région :

- ✓ 2 mesures sont mises en œuvre dans le cadre du programme régional FEADER ;
- ✓ 7 mesures sont à articuler avec les politiques régionales ou avec le FEADER car elles financent les mêmes dépenses que des mesures régionales existantes.

Une mobilisation de crédits sans précédent en 2021 et 2022 pour accélérer la transition agro-écologique par le financement des mesures agroenvironnementales et de l'agriculture biologique, en mobilisant du FEADER socle et du FEADER relance.

Les financements publics à destination de l'agriculture vont ainsi être massifs au cours de 201 et 2022. C'est une opportunité pour accélérer la transition des systèmes mais avec 2 défis majeurs à relever : *l'information et la communication vers les bénéficiaires et l'articulation cohérente des différents outils.*

Sur ces 2 années de transition du FEADER socle et FEADER relance (2021-2022), **46,39 Millions d'euros** sont fléchés pour :

- ▶ les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques,
- ▶ les mesures de maintien et conversion vers l'Agriculture Biologique.

FEADER 2021 – 2022 : Ambitions

- ✓ **Financer la totalité des contrats de 5 ans et de 1 an dans les territoires qui répondront à l'appel à projets 2021 pour les mesures agro-environnementales et climatiques, avec l'objectif d'engager encore 800 exploitations en 2 ans, avec une enveloppe de plus de 28 millions d'€.**
- ✓ **Mobiliser une enveloppe annuelle de crédits FEADER pour l'agriculture biologique en 2021 et en 2022 multipliée par 2,5 pour financer deux fois plus de surfaces en conversion et accompagner le plus largement possible le maintien des exploitants déjà convertis. 18 millions d'€ pour doubler la surface annuelle aidée en conversion (12 000 ha en 2021 et 12 000 ha en 2022).**
- ✓ **Innover au service des transitions écologique et numérique : 1 priorité forte de l'UE pour la relance 2021-2022. Lancement d'un nouvel Appel à Projets « Partenariat européen pour l'innovation » doté en 2021 de 2 M€.**
- ✓ **Accompagner 250 installations/an avec une enveloppe FEADER de 10,8 M€.**
- ✓ **Doubler les mesures d'investissement pendant la transition avec un « plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles » doté de 13,7 M€.**



Une Région Protectrice et Ambitieuse

Qui investit pour Préparer Demain



FONDS EUROPEENS

CPIER – PLAN LOIRE

EN BREF

Le contrat de plan interrégional Loire est le document par lequel l'État, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les régions du bassin de la Loire s'engagent, pour les 6 ans à venir, sur la programmation et le financement de projets importants pour le territoire mettant en œuvre la stratégie du Plan Loire IV. Le CPIER Loire s'articulera avec le programme opérationnel européen FEDER Loire 2021-2027.

Le Plan Loire Grandeur Nature vise à concilier, dans une perspective d'aménagement durable des territoires, la diminution du risque d'inondation, la restauration des milieux aquatiques et la valorisation du patrimoine culturel et naturel du bassin de la Loire.

Plan Loire Grandeur Nature V 2021-2027

Afin de lancer l'élaboration du Plan Loire Grandeur Nature V pour la période 2021-2027, le préfet de région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, et le président du Conseil régional Centre-Val de Loire, autorité de gestion du programme opérationnel interrégional (POI) FEDER Loire, ont réuni les acteurs du bassin de la Loire, le 8 janvier 2020, à l'Université d'Orléans.

160 personnes, issues de l'ensemble du bassin de la Loire et de ses affluents, **ont participé à cette journée d'échanges et de travail avec l'objectif de réfléchir aux orientations stratégiques de cette cinquième déclinaison du Plan Loire**. Ce travail d'élaboration concertée avec l'ensemble des acteurs s'est prolongé tout au long de l'année 2020.

Premier plan grand fleuve de France, le Plan Loire Grandeur Nature est né en 1994, après une dizaine d'années de conflits autour des grands projets de barrages sur le bassin de la Loire, en portant l'objectif de préserver et renforcer le caractère naturel et sauvage de la Loire et de ses affluents, tout en mettant en valeur la richesse patrimoniale des territoires de ce bassin.

Après trois premières déclinaisons du Plan, cet objectif a été rappelé dans la stratégie Loire 2035.

Cette stratégie s'articule autour de **quatre orientations stratégiques qui guident l'élaboration du Plan Loire V 2021-2027** :

- ✓ la prévention du risque inondation ;
- ✓ la restauration du fonctionnement naturel des milieux ;
- ✓ le développement et la valorisation de la connaissance ;
- ✓ la valorisation du patrimoine.

La mise en œuvre du Plan Loire s'appuie sur un contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) Loire et un programme FEDER Loire, dont le Conseil régional est autorité de gestion depuis 2014.

Pour la période 2014-2020, ces outils financiers sont dotés respectivement de 173,5 M€ (110,8 M€ pour l'État et 62,7 M€ pour les cinq Conseils régionaux engagés : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire), auxquels s'ajoutent 25 M€ d'autres collectivités partenaires et de 33 M€ pour le programme FEDER.

Les crédits du CPIER et les crédits FEDER engagés ont permis la réalisation de nombreuses actions :

- ✓ La sécurisation des digues,
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque inondation,
- ✓ La restauration de la continuité écologique des cours d'eau,
- ✓ Le développement des itinérances douces, l'éducation à l'environnement,
- ✓ La réalisation d'un état des lieux complet de la connaissance sur le bassin de la Loire.

CPIER 2015-2020

La Région Centre-Val de Loire et de l'Etat se sont engagés le vendredi 10 juillet 2015. La signature du CPIER est **l'aboutissement d'un travail de concertation** commencé depuis début 2014 avec l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les neuf conseils régionaux du bassin, les vingt-neuf départements et les vingt agglomérations potentiellement intéressées.

27

Les orientations stratégiques répondent aux quatre enjeux pour le bassin de la Loire :

- ▶ la réduction des conséquences négatives des **inondations** (**152 millions d'euros**)
- ▶ le rétablissement d'un fonctionnement plus naturel des **milieux aquatiques** (**68 millions**)
- ▶ la mise en valeur des atouts du **patrimoine** (**25 millions**)
- ▶ le développement, la valorisation et le partage de la **connaissance** sur le bassin (**7 millions**)

Pour le CPIER 2015-2020 les engagements de l'Etat s'élevaient à 110 828 000 € et les crédits régionaux à 65 530 000 € (10,4 M€ pour Auvergne, 1,850 M€ pour Bourgogne, 23,3 M€ pour Centre-Val de Loire, 1,980 M€ pour Limousin, 25M€ pour Pays-de-la-Loire et 3M€ pour Rhône-Alpes).

POI FEDER Loire 2014-2020

Le bassin de la Loire bénéficie de 33 millions d'euros de crédits européens FEDER (Fonds européen de développement régional) au titre du Programme Opérationnel Interrégional (POI) pour soutenir des projets autour de la biodiversité, de la lutte contre les inondations ou encore du développement touristique, en appui du Plan Loire IV 2014-2020.

Le Conseil régional Centre-Val de Loire, nouvelle Autorité de gestion des fonds européens, **a voté un soutien des fonds européens a été accordé à 36 projets pour près de 2 millions d'euros pour un coût total de 5,3 millions** (36% de cofinancement).

Une stratégie de long terme qui pose les enjeux et priorités d'intérêt général pour déployer le PLAN LOIRE sur le long terme, à l'horizon 2035

Après trois Plans Loire Grandeur Nature successifs (1994-1999, 1999-2006 et 2007-2013), **les acteurs du bassin ont construit cette stratégie de long terme à l'horizon 2035 -PLGN**. Cette stratégie s'inscrit dans l'approche globale de l'ONU qui a lancé le 22 mars 2018 la décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable ».

Forts de leur partenariat historique, l'Etat et les Conseils régionaux du bassin de la Loire renouvellent leur engagement dans le Plan Loire Grandeur Nature, au travers d'une nouvelle et cinquième déclinaison du Plan sur la période 2021-2027, dont la mise en oeuvre sera soutenue par un contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) 2021-2027 sur le bassin de la Loire, ainsi que par des financements européens du fonds européen de développement régional (FEDER).

Le Plan Loire Grandeur Nature V se compose de neuf objectifs spécifiques (OS), répartis en quatre axes :

Axe 1 : Réduire les conséquences négatives des inondations

Objectif n°1 : Mettre en œuvre les stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation grâce aux PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations)

Objectif n°2 : Fiabiliser les systèmes d'endiguement

Objectif n°3 : Utiliser les infrastructures naturelles dans la gestion du risque inondation

Axe 2 : Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques

Objectif n°4 : Rétablir la continuité écologique et hydromorphologique des cours d'eau

Objectif n°5 : Restaurer la fonctionnalité des milieux humides

Axe 3 : Valoriser les atouts du patrimoine du bassin de la Loire

Objectif n°6 : Connaître, restaurer et valoriser les patrimoines du bassin

Objectif n°7 : Développer et structurer l'offre de tourisme nature et culture

Axe 4 : Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin

Objectif n°8 : Développer et acquérir des connaissances

Objectif n°9 : Partager et valoriser la connaissance.

MAQUETTE FINANCIERE

- **Etat** : Crédits contractualisés 124 809 333 € auxquels s'ajoutent les crédits de la relance soient 1 024 000 € pour un total de **125 833 333 €**.
- **Régions** : **66 973 000 €** (23,87 M€ pour AURA, 2,09 M€ pour Bourgogne-Franche Comté, **14,013 M€ pour Centre-Val de Loire**, 27M€ pour Pays-de-la-Loire) et sachant que les crédits de la région Nouvelle Aquitaine ne figureront pas à ce stade dans le protocole mais seront rattachés au moment de la signature du CPIER.

Objectifs stratégiques	Etat		Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	Conseil régional Centre-Val de Loire	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	Conseil régional Pays de la Loire
	Programmes budgétaires	Agence de l'eau Loire-Bretagne					
OS n°1	5 M€ (P 181)	-	0,5 M€ (hors OS n°2)	-			
OS n°2	73,6 M€ (P 181)	-		-			1 M€
OS n°3	2,1 M€ (P113)	1 M€		0,25 M€			0,5 M€
OS n°4	-	24 M€	2 M€	0,4 M€			15 M€
OS n°5	-	10,3 M€			2,015 M€		3 M€
OS n°6	3,3 M€ (P112)	-	1 M€	-	7,158 M€		1,5 M€
OS n°7		-	16,5 M€	1,1 M€	2,32 M€		4 M€
OS n°8		4,5 M€	0,5 M€	-			0,5 M€
OS n°9	1 M€	-				0,5 M€	
Contribution EP Loire + EPTB Vienne	-	-	1,37 M€	0,34 M€	2,52 M€		1 M€
TOTAL	84 M€	40,8 M€	21,87 M€	2,09 M€	14,013 M€		27 M€



Une Région SOLIDAIRE

LE PASS DES JEUNES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

YEPS

INSCRIS-TOI SUR
YEPS.FR

#SOFRESH*
*PROFRANS1

AIDES - INFOS
BONS PLANS...

LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE CRÉE YEP'S, LE PASS DES JEUNES |       

MESURES D'URGENCE POUR LA JEUNESSE

EN BREF

Alors qu'elle s'est mobilisée aux côtés des étudiants en novembre dernier en lançant des dispositifs rapides, solidaires et réactifs d'accompagnement, en concertation avec les associations étudiantes (aide alimentaire pour 3 000 étudiants ; gratuité du transport domicile-études sur le réseau Rémi ; des offres d'emploi sur le site JOBAVIZ ; cagnotte culture supplémentaire de 20€ sur Yep'S), la Région Centre-Val de Loire s'engage de nouveau à leurs côtés face aux situations d'urgence alimentaire, d'isolement, de difficultés d'hébergement, de fragilités, ou encore d'absence de jobs que connaissent les étudiants. Elle entend ainsi construire dans le dialogue avec les étudiants et les acteurs de la Vie Etudiante, les voies et moyens permettant d'amplifier la lutte contre ces précarités.

Plus de 500 personnes au total étaient au rdv des 6 concertations départementalisées organisées en visio début février. Jeunes, acteurs de la jeunesse, monde associatif, Haut-Commissaire à la Lutte contre la pauvreté... **Objectifs** : Présenter les nouvelles mesures d'urgence portées par la Région, échanger sur la réponse qu'elles apportent, les faire connaître pour que chaque jeune qui en a besoin puisse bénéficier d'une de ces mesures.



Améliorer l'accès aux droits !

**Etudiants
Jeunes en
Insertion
Lycéens**

Déploiement de **"Tchat"** sur les sites web du réseau **Information Jeunesse** pour permettre un échange direct entre jeunes et personnels qualifiés de l'information.

Création d'un **tiers lieu numérique d'information** facilitant l'information et l'échange.

Soutien à la mise en place d'**InfoTrucks dans le Cher et l'Indre** pour permettre aux jeunes d'avoir accès à l'information au plus près de chez lui.



Recrutement de 16 coordonnateurs, répartis dans les 6 villes universitaires de la Région, **pour l'écoute et l'accompagnement des étudiants**, en s'appuyant sur le réseau des partenaires de chaque territoire (universités, écoles, CROUS, associations étudiantes, Métropoles et agglomérations, ...).

Etudiants

Soutien aux universités et au Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) pour des **postes de psychologues**.

Jeunes en
Lycée

Renforcement des Points écoute pour les lycéens.



Renforcement de l'aide alimentaire
par une subvention aux universités et à l'INSA.

Travailler avec les établissements d'enseignement supérieur
pour réduire la "fracture numérique".

Etudiants

Jeunes en
Insertion

Aide d'urgence pour le logement.

Aides à la restauration pour les jeunes inscrits en prépa-apprentissage
par le versement de subventions aux organismes accueillant ces publics.

**Extension du périmètre d'utilisation du Fonds Social Education
porté par le conseil régional,**
pour que les étudiants de BTS et de CPGE puissent en bénéficier.

Rendre le **numérique accessible à 100% des lycéens.**
Complément de financement pour l'accès 4G (**financement de Box 4 G
pour prêts aux élèves**).

Jeunes
en Lycée

Etudiants
Jeunes en
Insertion
Lycéens

Lancement du projet Ordi Solidaires.

**Faciliter la mise en œuvre concrète des initiatives portées par des acteurs de l'ESS
en direction des publics en précarité.**



**Etudiants
Jeunes en
Insertion
Lycéens**

Le soutien à l'engagement et développement des services civiques.

Partenariats et/ou **soutiens pour le recrutement de jeunes volontaires dans les domaines de la solidarité, l'accès aux droits, de l'aide éducative, du climat et de la transition écologique** en lien avec l'urgence climatique et sociale de la COP régionale.

Déploiement de la nouvelle bourse de l'apprentissage. Soutien aux jobs et aux stages.

Propositions de jobs

**au sein des services du conseil régional
et des EPLE.**

Propositions de stages

au sein des services du Conseil régional.

Etudiants

Des aides de 1 000 euros pour la création de 500 jobs étudiants dans les associations.

**Jeunes en
Insertion**

De nouvelles possibilités d'immersion en entreprises pour les jeunes en insertion

- * Tutorat dans le cadre de la mise en œuvre du **Combo Parfait.**
- * Placer des jeunes en situation d'**immersion en entreprise.**
- * Renforcer le **dispositif "objectif compétence"** porté par ARDAN Centre-Val de Loire.
- * **4000 places de remises à niveau** pour soutenir les jeunes décrocheurs.

* **VAE Jeune**

***Une Région qui engage et accompagne les
TRANSITIONS***



**FEUILLE DE ROUTE
POUR
L'HYDROGENE
En Centre-Val de Loire**

EN BREF

Construction d'une Filière « Hydrogène Vert » : 1 des enjeux d'avenir.

Centre-Val de Loire : 1^{ère} région céréalière en Europe (l'agriculture représente 23% de l'empreinte carbone régionale) **et la 6^e région industrielle française** (l'industrie représente 18% de l'empreinte carbone régionale).

L'hydrogène : la molécule qui libère le plus d'énergie lors de sa combustion.

L'hydrogène vert pourrait répondre à 3 enjeux essentiels de la transition énergétique en Centre-Val de Loire :

- ▶ Réduire l'émission de GES et développer l'utilisation des énergies renouvelables pour les secteurs industriels,
- ▶ Réduire l'émission de GES et développer l'utilisation des énergies renouvelables pour les transports très consommateurs en énergie,
- ▶ Pallier la variabilité de la production de certaines énergies renouvelables avec la possibilité de stocker l'hydrogène alors que l'électricité reste encore difficile à stocker en grande quantité.

L'objectif et l'échéance définis dans le SRADET :

Réduire la consommation énergétique finale de 43 % en 2050 par rapport à 2014 et atteindre 100 % de la consommation régionale d'énergie couverte par la production en région d'énergies renouvelables et de récupération (géothermie, méthanisation, photovoltaïque, bois-énergie...).

UNE DYNAMIQUE EUROPEENNE : un programme d'investissement pour l'Union Européenne

38

8 juillet 2020 : **Un Plan stratégique européen de déploiement de l'hydrogène** prévu en 3 temps avec 1 premier objectif « la production de 6 GW pour 1 million de tonnes d'hydrogène « vert » d'ici 2024 ».

- ▶ Des investissements cumulés massifs pour un développement à grande échelle de l'hydrogène vert à hauteur de **470 milliards d'euros**.

UNE DYNAMIQUE NATIONALE : une stratégie nationale volontariste

Une stratégie nationale pur l'hydrogène avec 3 priorités :

- Décarboner l'industrie française avec développement d'une filière française de l'électrolyse ;
- Développer une offre de mobilité lourde à l'hydrogène ;
- Soutenir la recherche et le développement des compétences.

La stratégie nationale pour l'hydrogène présenté en septembre 2020 par le Ministère de la transition énergétique propose de consacrer un budget de 7 milliards d'euros d'ici 2030 dont 2 milliards d'euros engagés dès le plan de relance pour concevoir et mettre en place une filière de l'hydrogène.

LE SUJET DE L'HYDROGENE VERT DANS LE SRADDET Centre-Val de Loire

Objectif 7 : « Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique »

Objectif 13 : « Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux »

Objectif 16 : « Une modification en profondeur de nos modes de productions et de consommations d'énergie »

Règle 29 : « définir dans les plans et programmes des objectifs et une stratégie en matière de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique, sobriété énergétique) et de production et stockage d'énergies renouvelables et de récupération »

Règle n°33 : « contribuer à la mise en œuvre de la stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les véhicules légers, véhicules utilitaires légers et poids lourds à partir d'énergies renouvelables »

- ✓ **Accélérer le déploiement des infrastructures de recharge électrique, hydrogène et biogaz ;**
- ✓ **Encourager le développement de la filière hydrogène dans la région ;**
- ✓ **Optimiser les réseaux de transport et de distribution d'énergie (électrique, gaz) afin d'intégrer les évolutions de consommation et de production d'EnRR en :**
 - Identifiant les complémentarités à mettre en place avec la filière hydrogène (fonction de stockage pour faire coïncider l'offre EnRR avec la demande d'énergie verte) ;
 - Planifiant le déploiement des infrastructures de recharge électrique et gaz (GNV, bioGNV) et en développant les connexions entre les réseaux, via le vecteur hydrogène notamment ;
 - Favorisant le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle
 - Accompagnant la transformation du parc de véhicules vers les nouvelles énergies (biogaz, hydrogène...).

La Région Centre-Val de Loire et le développement de l'hydrogène

Depuis 2007 : Financement de plusieurs projets de recherche sur le thème de l'hydrogène

2008 : Installation d'une pile à hydrogène au lycée Martin Nadaud de Saint-Pierre-des-Corps (37)

Programmation FEDER 2014-2020 : 3,5 M€ inscrits par la Région pour l'hydrogène

Programmation FEDER 2021-2027 : Porter ce montant à 6,4 M€

2016 : Labellisation de la Région « Territoire d'hydrogène » dans le cadre du plan Hulot avec la valorisation du projet VELHYRE (déploiement du vélo à hydrogène sur la Loire à Vélo.

2018 : Co-organisation du colloque « Hydrogène au centre – de l'écosystème de projets à la structuration de la filière hydrogène régionale » (105 participants – création du réseau régional « hydrogène au centre » animé par l'association BERHY.

3 Principaux atouts identifiés dans le cadre de l'étude « écosystème hydrogène »

- ▶ L'injection de l'hydrogène dans les infrastructures gazières.
- ▶ La mobilité lourde principalement pour le transport de marchandise et ferroviaire.
- ▶ Méthanation.

Axe 1 : Une gouvernance régionale pour accompagner la dynamique.

1. **Création et animation par la Région du comité « Hydrogène au Centre »** (CoHyC).
2. Participation de la Région au déploiement de la **délégation régionale de France hydrogène en Centre-Val de Loire** et participation à un ou plusieurs groupes de travail.
3. **Création d'une mission d'animation régionale**, visant à sensibiliser, conseiller et accompagner les acteurs dans le déploiement des écosystèmes hydrogènes en Centre-Val de Loire.

Axe 2 : Une production régionale d'hydrogène vert.

- ✓ **Une dynamique déjà à l'œuvre : Projet Hyber / Projet HYSOPARC / Projet Méthycentre.**
 - ✓ **Une mise en dynamique des acteurs régionaux pour faire émerger des écosystèmes locaux.**
4. La Région s'engage à étudier la **possibilité de financement des collectivités dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité territoriale.**
 5. **Mobilisation par la Région des fonds FEDER à hauteur de 9,9 M€** sur la période 2014-2027 pour financer les écosystèmes hydrogène en région.
 6. **Articuler les dispositifs** et accompagner les porteurs d'écosystèmes hydrogène et les entreprises dans leurs réponses aux appels à projets de l'ADEME.
 7. Dans le cadre de ses aides économiques et de ses soutiens à l'innovation, **la Région apportera son soutien aux entreprises**, avec une appréciation de l'empreinte écologique de leurs activités, qui souhaitent développer des briques technologiques de systèmes « hydrogène vert ».

Axe 3 : Quels usages de l'hydrogène en Région Centre-Val de Loire ?

8. Mise en place d'une **mission régionale de veille sur les dispositifs d'aides européennes** et accompagnement des porteurs de projet pour la mobilisation des aides afin de financer des flottes de véhicules à hydrogène.
9. Mobilisation par la région des logisticiens, énergéticiens et gestionnaires des parcs pour les inciter à **intégrer l'hydrogène dans des écosystèmes énergétiques locaux.**
10. Lancement d'une étude dont l'objectif est de **définir un schéma d'avitaillement des énergies renouvelables intégrant l'hydrogène vert dédié à la mobilité.**
11. La Région s'engage à participer des **groupements d'achats de véhicules à hydrogène** en mobilisant les acteurs impliqués dans les écosystèmes hydrogène.
12. La Région s'engage à **tisser des partenariats avec des Régions** concernées par les corridors Européens et par le renouvellement des rames TER et des cars interurbains pour éventuellement **candidater collectivement à des AAP nationaux ou Européens.**
13. La Région assurera une **mission d'intermédiation avec l'Europe pour mobiliser l'instrument financier « Connecting Europe Facility »** pour venir en cofinancement du volet usage mobilité des écosystèmes hydrogènes en complément des aides de l'ADEME, de la Région et du FEDER.
14. Dans le cadre du **futur appel à projets « réhabilitation de bâtiment à haute performance énergétique » du FEDER 2021-2027**, la Région proposera à l'Europe d'**intégrer le soutien aux bâtiments qui utilisent de l'hydrogène** (production et/ou consommation).
15. Lancement par la Région et ses partenaires d'une **initiative pour mieux connaître les volumes d'hydrogène « gris » en jeu.**
Mobilisation des **entreprises et industriels** concernés pour **les inciter à s'investir dans des écosystèmes « hydrogène - vert » qui pourraient émerger sur leur territoire.**
16. **Développer et optimiser les procédés de méthanation en développant :**
Pour la voie thermo-chimique :
 - Soutenir d'autres démonstrateurs type Méthycentre ;
 - Etudier la mise en place d'une unité pilote pour la méthanation classique.**Pour la voie biologique :**
 - Engager un partenariat avec Solagro et l'ADEME pour de la recherche et des expérimentations afin d'étudier la faisabilité d'installer un pilote d'enrichissement sur une installation de méthanisation qui prévoit d'injecter son gaz.

Axe 4 : L'engagement de la Région sur ses compétences.

17. La Région dans le cadre du programme de rénovation globale de ces 62 lycées (programme COEPI) analysera la faisabilité de **recourir à des piles à combustible à hydrogène pour assurer la fourniture d'énergie du lycée.**
18. La Région s'engage à **lancer des évaluations techniques, économiques et écologiques en interne** afin de **vérifier l'opportunité d'installer un démonstrateur hydrogène dans le futur lycée de Châteauneuf sur Loire** pour la fourniture d'énergie et comme plateau technique de formation.
19. La Région porte le **projet de circulation expérimentale d'une rame légère à hydrogène**, fournie par Alstom, **sur la ligne Tours-Loches**, afin de faire progresser l'émergence d'un nouveau modèle de train léger adapté aux lignes de desserte fine du territoire.
20. La Région intégrera dans ses critères d'appels d'offre de délégation de service public des **cars Rémi la sortie du diesel sur les lignes régulières d'ici 2028**, et notamment l'hydrogène. Elle accompagnera toute démarche innovante en ce sens.
21. Dans le cadre du renouvellement progressif de sa **flotte de véhicule de service la Région** s'engage à étudier l'opportunité de **recourir à des véhicules hydrogène** notamment lorsque des stations d'avitaillement à hydrogène seront opérationnelles sur les territoires.
Lancement d'une étude de faisabilité pour analyser le retrofit d'un Cinémobile pour y intégrer les technologies hydrogène à titre expérimental.

Axe 5 : Mobiliser la recherche, l'enseignement supérieur et la formation

22. La Région va poursuivre le **soutien aux projets innovants de recherche sur l'hydrogène et les énergies renouvelables** par la mobilisation de ses crédits de l'appel à projets recherche.
23. **La Région accompagnera les projets des laboratoires de la Région** qui ont candidaté et seront retenus aux appels à projets de l'agence nationale de la recherche.
24. **Intégrer les enjeux des énergies renouvelables et de l'hydrogène dans les politiques de formations** initiales, supérieures, continues.
25. **Lancer un appel à projet auprès des CFA.**
26. **Identifier les besoins en compétences, proposer des Formations DEFI.**

***Une Région qui engage et accompagne les
TRANSITIONS***



**COP Energie-Climat
Centre-Val de Loire**

**Massifier et
accompagner la
mobilisation et l'action**



EN BREF

Les Chiffres clés de la COP Centre-Val de Loire :

35 COALITIONS

Plus de 250 Acteurs Engagés portés par des organisations dont 28 par des acteurs économiques

Plus de 315 COPérateurs

171 événements labellisés COP

Application WAG du WWF : 44 821 défis relevés

42 engagements déposés par le Conseil régional

1 Panel citoyen

4 semaines d'échanges et de mobilisation CAP SUR LA COP

De nouveaux Outils :

Un Appel à Manifestation d'Intérêt COP

Un Budget Participatif pour le Climat



DE L'AMBITION A L'ACTION POUR UNE REGION PLUS RESILIENTE FACE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Après 18 mois de mobilisation, le 1^{er} Accord COP régional a été signé à l'Hôtel de Région le 3 février 2021, marquant une étape importante dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La Région s'est ainsi engagée, avec ses partenaires, à accompagner, soutenir, lancer des projets individuels ou collectifs, à massifier la mobilisation des acteurs du territoire, et à intégrer encore davantage dans ses politiques d'intervention les enjeux de transition écologique et énergétique.

POURQUOI UN ACCORD COP A L'ÉCHELLE RÉGIONALE ?

- ▶ La réalité du changement climatique, la dynamique créée par l'Accord de Paris pour le climat depuis la COP 21 et l'urgence d'agir dès aujourd'hui afin de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre pour rester sous la barre des +2°C, voire 1,5°C de réchauffement climatique global ;
- ▶ La nécessaire implication de l'ensemble des parties prenantes de la région Centre-Val de Loire pour garantir un avenir durable aux générations futures ;
- ▶ Le besoin d'adapter l'économie régionale aux enjeux du changement climatique et de tenir compte des spécificités de chaque secteur d'activité pour garantir le plein effet des mesures envisagées ;
- ▶ Les bénéfices socio-économiques territoriaux que constituent les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique portées par les collectivités, les organismes publics, les entreprises et les citoyens.

QU'EST-CE QUE LA COP REGIONALE ?

Outil d'implication des habitants et des acteurs publics et privés face au défi climatique, **la COP Régionale, initiée en janvier 2019, permet de simplifier, d'accélérer et massifier le passage à l'acte nécessaire de tous les acteurs régionaux à l'atteinte des objectifs climat et énergie du SRADDET.**

COP, acronyme de « Conference of the Parties », signifie « **Conférence des Parties** », c'est-à-dire le lieu et le moment où tous les acteurs concernés se mettent autour de la table pour débattre collectivement d'un sujet, obtenir un consensus et prendre des décisions. Chaque année, une nouvelle COP internationale sur le changement climatique permet de débattre des moyens et de partager les avancées.

La COP régionale Centre-Val de Loire, bien qu'originale, s'inspire de ce principe. C'est un **processus participatif initié par le Conseil Régional, en tant que chef de file "climat" à l'échelle régionale.** La COP vise l'implication de tous les acteurs de la Région face au défi climatique, maintenant et sur le long-terme.

Fruit d'une mobilisation sans précédent des citoyens, entreprises, associations, collectivités, structures parapubliques et publiques, centres de recherche et/ou de formation **durant 18 mois**, le premier Accord COP Régional Centre-Val de Loire constitue la version finalisée de l'Accord COP signé le 3 février par le Conseil Régional, l'ADEME Centre-Val de Loire, WWF France et la Banque des Territoires.

La signature de ce 1^{er} Accord COP régional marque une étape importante dans le processus engagé depuis 2019, afin de transformer nos ambitions collectives en des actions concrètes.

INTEGRER LES ENJEUX DE LA COP DANS LES PROGRAMMATIONS REGIONALES

Ainsi, les programmations pluriannuelles adoptées en décembre 2020 (CPER, FEDER) ont permis de d'identifier, à travers divers domaines d'intervention, plus de 207 millions qui seront mobilisés pour répondre à l'urgence climatique et écologique :

CPER : 111,725 M€ pour :

- ▶ Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,
- ▶ Soutenir le développement des énergies renouvelables,
- ▶ Favoriser la prévention et la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire,
- ▶ Soutenir les démarches territoriales transversales de transition écologique,
- ▶ Améliorer la qualité de l'air et la prévention des perturbateurs endocriniens,
- ▶ Préserver la biodiversité et la ressource en eau.

FEDER : 96M€ pour :

- ▶ Soutenir l'efficacité énergétique, les énergies provenant de sources renouvelables,
- ▶ Soutenir la gestion durable de l'eau,
- ▶ Accompagner la transition vers une économie circulaire,
- ▶ Améliorer la biodiversité,
- ▶ Renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution,
- ▶ Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local.

PLAN DE RELANCE : DES ACTIONS QUI CONTRIBUENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

L'adoption du Plan de relance régional en octobre dernier a permis très concrètement de contribuer à la transition écologique et énergétique :

- ▶ Amplification du développement des plans alimentaire territoriaux,
- ▶ Investissements sur le rail,
- ▶ Aide aux acteurs du tourisme,
- ▶ Fonds Renaissance,
- ▶ Développement des circuits courts
- ▶ Développement d'outils pour accompagner la vente à emporter.

DES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER DES PROJETS S'INSCRIVANT DANS LA COP

Pour accompagner au mieux les porteurs de projets et permettre l'émergence d'initiative, la Région :

- ✓ **Adapte un Dispositif pour y intégrer l'animation des coalitions et les défis citoyens : « Mobilisation pour le climat et la transition écologique », qui vise à accompagner les initiatives de mobilisation des collectivités locales de moins de 40 000 habitants et les associations :**
 - Soutien à l'animation locale des « défis citoyens pour le climat » ;
 - Soutien aux événements en faveur du climat organisés dans le cadre de la COP régionale ;
 - Soutien à l'animation des coalitions COP.
- ✓ **Met en place de nouveaux dispositifs complémentaires pour accompagner le déploiement d'actions concrètes :**
 - ▶ **Un Appel à Manifestation d'Intérêt COP décliné en 3 axes** (Incubation-accelération COP / Stratégies de sobriété et de réduction des émissions carbone par des écosystèmes territoriaux / COP Invest) ;
 - ▶ **Un Budget Participatif pour le Climat.**

***Une Région qui engage et accompagne les
TRANSITIONS***



SOUTENIR LA RECHERCHE
pour développer l'emploi
et le développement économique

47

**AMBITION
RECHERCHE
DEVELOPPEMENT
(ARD)**

EN BREF

2012 : Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Ambition Recherche et Développement 2020 ».

Objectif : Soutenir et faire émerger des pôles régionaux de recherche et développement d'envergure internationale, porteurs d'emplois et de dynamisme sur ses territoires.



Afin de **soutenir et faire émerger des pôles régionaux de recherche et développement d'envergure internationale, porteurs d'emplois et de dynamisme sur ses territoires**, la Région Centre-Val de Loire a mis en place en 2012 l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Ambition Recherche et Développement 2020 ».

De l'essor de la recherche dépend en effet le développement socio-économique à long terme de notre territoire dans une période de fragilité économique et de mutations très importantes.

Grâce à une **1^{ère} phase lancée en 2013, 5 programmes ont reçu le soutien de la Région Centre-Val de Loire pour un montant global s'élevant à 26 millions d'euros**. Des programmes de recherche et de développement d'envergure ont ainsi vu le jour, en cohérence avec les « Domaines Potentiels de Spécialisation » de la Stratégie Régionale d'Innovation :

« Biomédicaments » ; « LAVOISIER » ; « Cosmétosciences » ; « Intelligence des Patrimoines » et « PIVOTS ».

Les programmes « Biomédicaments » ; « LAVOISIER » ; « Cosmétosciences » ; « Intelligence des Patrimoines » arrivaient à leur terme en 2017, ayant enclenché de fortes dynamiques, aussi bien en termes de rayonnement scientifique que d'**impact socio-économique régional**. La Région Centre-Val de Loire a décidé de **soutenir les phases 2 de ces programmes**, qui impliquent fortement des **partenaires socio-économiques** (entreprises, mais aussi pôles de compétitivité, établissements culturels comme le Domaine de Chambord, ...) dans des **projets de recherche partenariaux**. Dans de nombreux cas, il s'agit de nouveaux partenariats, aussi bien avec des entreprises déjà bien implantées qu'avec des start-up dans leurs phases initiales de développement.

La Région a fait le bilan de cette démarche en 2019, et a validé le principe de la poursuivre sous la dénomination « Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire » (ARD CVL).

Un nouvel appel a ainsi été lancé auprès des établissements de recherche pour qu'ils proposent des programmes qui positionnent au niveau national et international des pôles de recherche d'excellence, porteurs de développement socio-économique régional.

Au titre du cahier des charges de cet appel, il était attendu que les propositions à la Région comprennent notamment :

- **Un volet dynamique partenariale nationale et internationale**, s'appuyant sur un état des lieux précis du positionnement actuel du programme par rapport aux programmes et aux pôles compétiteurs et/ou partenaires potentiels en France et à l'étranger, et sur une stratégie et une trajectoire pour renforcer ce positionnement.
- **Un volet recherche incluant des projets qui impliquent nécessairement au moins un partenaire non académique** (entreprise, établissement public, ...) participant à la recherche et susceptible de bénéficier directement de sa valorisation.

Au terme de cet appel (7 janvier 2020), huit dossiers ont été soumis à la Région pour une demande totale de financement d'environ 45 M€.

Dans la démarche « ARD+ », adoptée par l'Assemblée plénière en juillet 2020, une ou plusieurs entreprises de notre Région participent d'emblée, avec les établissements de recherche, à la définition des axes stratégiques du programme de recherche et de développement. Les moyens combinés des établissements (personnel permanent, infrastructures et équipements) et de ces entreprises (personnel mais aussi apport financier, en fonctionnement en particulier) sont complétés par un financement de la Région à destination des établissements de recherche. Des délibérations adoptées en 2020 par l'Assemblée plénière et par la Commission Permanente Régionale ont permis le démarrage de deux programmes ARD CVL (Biomédicaments et Cosmétosciences) et du programme ARD+ CERTeM 5.0.

PROGRAMME MATEX

3 524 000€ sur la période 2021-2024

- ✓ Un programme **coordonné par le CNRS.**
- ✓ **5 organismes de recherche et de nombreux laboratoires associés.**
- ✓ **Implication de partenaires** : les pôles de compétitivité S2E2 et Elastopôle, les Centres de ressources technologiques CRESITT et CETIM Centre-Val-de Loire et Orléans-Val de Loire Technopôle.
- ✓ **Programme MATEX : le comportement des multi-matériaux en conditions extrêmes.**
- ✓ **Axes scientifiques et techniques qui intéressent les secteurs industriels concernés** : les procédés d'élaboration de multi-matériaux ; les matériaux sous sollicitations et conditions extrêmes ; la durabilité, le vieillissement et recyclabilité des matériaux
- ✓ **Domaine d'application visés** : l'énergie, le traitement de l'eau et de l'air, les transports aériens et maritimes, les secteurs de la cosmétique et du luxe en général, l'instrumentation scientifique, la santé.

MATEX : des actions originales

- **La volonté de renforcer le partenariat industriel des laboratoires**, via la création à terme d'un Institut Carnot qui pourra porter des collaborations industrielles débouchant sur des transferts technologiques, afin de bénéficier d'un financement à parité de l'Etat ;
- L'implication des industriels dans l'action de valorisation socio-économique, par **la création d'un Club des industriels** ;
- Le projet de **création d'un diplôme inter-universitaire (DIU)** dans le champ des multimatériaux en conditions extrêmes ;
- **Le dépôt envisagé de projets européens tels qu'un projet Doctoral Networks** qui vise à structurer la formation doctorale à l'échelle européenne, ou d'un programme de coopération interrégionale INTERREG.

MATEX : un programme ambitieux qui s'appuie sur 3 faits majeurs

- **Une enquête préalable** qui a démontré l'intérêt des industriels pour la thématique,
- **La spécificité des compétences académiques dans le domaine en Région**, embrassant un large champ de compétences à la fois étendues et complémentaires,
- **L'accès à un parc instrumental**, ainsi qu'à **une expertise scientifique et technique** de haut niveau,
- **L'articulation avec la nouvelle Mesure horizontale de la Stratégie Régionale de l'Innovation** : « Favoriser la transition industrielle grâce à la mise en oeuvre d'une approche multi-matériaux ».

PROGRAMME SYCOMORE

2 312 000€ sur la période 2021-2024

- ✓ **Un Programme porté par l'INRAE.**
- ✓ Un programme qui regroupe l'ensemble des **partenaires régionaux impliqués dans l'étude des arbres, de la forêt et des insectes ravageurs.**
- ✓ **Partenaires socio-économiques de ce projet nombreux et variés** : FIBOIS Centre-Val de Loire, Office National des Forêts, Centre National de la Propriété Forestière, Département de la Santé des Forêts, société CybeleTech, coopérative UNISYLVA, pôles DREAM, VEGEPOLYS Valley et AgreeTech Valley.

SYCOMORE : Objectifs du Programme

- **Structurer un pôle académique sur la forêt de portée nationale et internationale** autour de la notion de la durabilité de la forêt dans le contexte des changements climatiques,
- **Renforcer les synergies entre les acteurs académiques et non-académiques** autour de ce même objectif et du développement économique régional,
- **Installer et renforcer tous les dispositifs** (observatoires, expérimentations) **nécessaires à ces études et leurs applications**, en particulier en utilisant les nouvelles technologies connectées,
- **Consolider les enseignements et formations sur la filière forêt-bois en région.**

SYCOMORE : des projets scientifiques qui s'articulent autour de 3 thématiques

- Evaluer et anticiper les dépérissements pour **conserver une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt**,
- Gérer et renouveler les **forêts de la région** pour les rendre **plus résilientes face aux changements climatiques**,
- Caractériser les ressources génétiques forestières pour le futur et leur résilience face aux changements climatiques.

Une Région ATTRACTIVE



qui célèbre l'Art de Vivre et la Création



Nouvelles Renaissance(S) ! 2021 : Réinventer

EN BREF

2017 : Lancement d'une dynamique inspirée de l'esprit de la Renaissance pour créer pendant 5 ans un nouvel élan régional pour le développement et le rayonnement du Centre-Val de Loire.

2019 : Organisation de Viva Leonardo da Vinci ! 500 ans de Renaissance(S) en Centre-Val de Loire !

2020 : Lancement des Nouvelles Renaissance(S) !

2021 : Avec la crise sanitaire, la nouvelle édition des Nouvelles Renaissance(S) ! propose de *Réinventer !* avec 4 grandes thématiques :

- ✓ Patrimoine et Nature ;
- ✓ Création et Culture ;
- ✓ Art de Vivre et Gastronomie ;
- ✓ Science et Innovation.

Un Triple éloge en Centre-Val de Loire : la rencontre et les échanges / le geste et l'œil / les terroirs et les paysages.

2021 : 1 Appel à Labellisation et 2 Appels à Projets pour construire le Festival de la créativité et l'Art de Vivre.

Proposition culturelle, touristique, gastronomique et événementielle associée aux richesses patrimoniales et aux atouts du territoire, les Nouvelles Renaissance(S) encouragent la diffusion de nouveaux imaginaires autour de 4 grandes thématiques :

- ✓ Patrimoine et Nature,
- ✓ Création et Culture,
- ✓ Art de Vivre et Gastronomie,
- ✓ Science et Innovation.

Alors que la programmation 2020 a été transformée, reportée ou stoppée par la crise sanitaire, il est impératif de relancer la dynamique engagée depuis le succès de 2019 et qui a permis de fédérer tout notre territoire, de mettre en lumière ses richesses et de découvrir ses talents.

Les Nouvelles Renaissance(s) ! doivent contribuer à inventer demain et à soutenir cette relance, sur des domaines différents et complémentaires certes, mais qui permettront également **de poursuivre et amplifier la dynamique exceptionnelle de 2019, dans l'esprit de l'effervescence des Renaissances, en tissant les liens entre le passé et l'avenir, en s'ouvrant au monde et en imaginant celui de demain.**

Les Nouvelles Renaissance(s) ! porteuses d'une énergie collective inédite sont un des leviers de sortie de crise pour les acteurs culturels, du patrimoine, du tourisme, de la gastronomie ou encore de l'innovation.

En 2021, les Nouvelles Renaissance(S) seront un espace ouvert d'innovation entre les acteurs sur le territoire régional dans des lieux ou dans des nouvelles collaborations transdisciplinaires, dépassant les logiques de silos et privilégiant le collectif autour des questions de démocratie, du vivre ensemble, de l'innovation sociale et économique pour révéler la région d'aujourd'hui et dessiner celle de demain.

NOUVELLES
**RENAIS
SANCE(S)**
EN CENTRE-VAL DE LOIRE

R!
2021



UN APPEL A LABELLISATION

54

- ▶ Faire éclore et réunir des propositions interdisciplinaires, durables et citoyennes ;
- ▶ Proposer des actions de sortie de crise ;
- ▶ Mobiliser les énergies autour d'actions innovantes et attractives ;
- ▶ Construire une programmation culturelle et touristique exceptionnelle commune pour 2021 à destination des habitants et des touristes.



DEUX APPELS A PROJETS

Appel à Projets « Événementiel »

- ▶ **Subvention plafonnée à 3 000€.**
- ▶ **Faire émerger et soutenir des événements.**
- ▶ **Des projets qui croisent les principes portés par les Nouvelles Renaissance(S) !**
- ▶ **Clôture le 30 avril 2021.**

Appel à Projets « Utopies 2021 : Réinventer ! »

- ▶ **Des porteurs de projets invités à s'interroger sur la manière dont les Nouvelles Renaissance(S) ! peuvent être un vecteur pour dessiner le territoire de demain.**
- ▶ **Croiser les imaginaires, inventer, se rencontrer, célébrer, partager, faire ensemble.**
- ▶ **Favoriser le croisement des publics.**
- ▶ **Clôture le 30 juin 2021.**

Les *Nouvelles Renaissance(s) !* en Centre-Val de Loire 2021 sont plus qu'une simple programmation, c'est une opportunité de mobiliser toutes les énergies et tous les territoires de notre région autour d'un projet de célébration commune.



FESTIVAL DE LA CRÉATIVITÉ ET DE L'ART DE VIVRE

NOUVELLES RENAISSANCE(S)! 2021

EN CENTRE-VAL DE LOIRE

L'ESPRIT DE CRÉATION EST ÉTERNEL

(+ de 500 événements)

EXPOS/SPECTACLES/VISITES/CONFÉRENCES

R!

Tout le programme sur :

nouvelles-renaissances.com

#NouvellesRenaissances



Nature, Culture & Art de vivre, l'exceptionnelle rencontre



Centre-Val de Loire





<https://www.centre-valde Loire.fr/>

Contact Presse Région Centre-Val de Loire

kim.hamisultane@centrevallde Loire.fr

02.38.70.31.40 / 06.78.19.76.52

 @khamisultane @PresseRcvl